

---

## PELLES ÉLECTRIQUES BOBCAT

Bobcat Company garantit à ses concessionnaires agréés et aux concessionnaires agréés de Bobcat Equipment Ltd, qui garantissent à leur tour au propriétaire que la pelle électrique Bobcat est exempte de tout vice de matériau et de fabrication prouvé en ce qui concerne (i) tous les composants du produit, sauf indication contraire dans le présent document, pendant une période de vingt-quatre (24) mois ou un total de 2000 heures d'utilisation, selon la première éventualité, (ii) les chenilles pendant une période de douze (12) mois, au prorata de la profondeur restante de la chenille au moment où le défaut est découvert, (iii) les batteries auxiliaires de marque Bobcat, pendant une période initiale de douze (12) mois ; pour une période supplémentaire de douze (12) mois par la suite, Bobcat Company remboursera une partie fixe du coût de remplacement de la batterie tel que désigné par Bobcat en cas de défaut avéré et (iv) les attaches rapides hydrauliques auxiliaires pendant six (6) mois ou 200 heures d'utilisation, selon la première éventualité.

Toutes les périodes de garantie commencent à la livraison par le concessionnaire Bobcat agréé à l'acheteur initial. Au cours de la période de garantie, le concessionnaire Bobcat autorisé réparera ou remplacera, au choix de Bobcat Company, sans frais de pièces et de main-d'œuvre, toute pièce du produit Bobcat, sauf spécification contraire ci-incluse, qui fait défaut à cause de défauts de matériau ou de fabrication. Le propriétaire avertira promptement, par écrit, le concessionnaire Bobcat autorisé du défaut et accordera une période de temps raisonnable pour effectuer la réparation ou le remplacement. Bobcat Company peut, à son choix, exiger que les pièces défectueuses soient retournées à l'usine. Le temps de déplacement des mécaniciens et le transport du produit Bobcat vers le concessionnaire Bobcat agréé pour les travaux sous garantie sont à la charge du propriétaire. Les recours prévus dans la présente garantie sont exclusifs.

Cette garantie ne couvre pas (i) les défauts causés par des altérations, des modifications ou des changements effectués par une partie autre que Bobcat Company ou ses partenaires agréés ; (ii) le remplacement des éléments d'entretien périodique tels que l'huile, les filtres, les pièces de mise au point et autres éléments à forte usure ; (iii) les défauts causés par le non-respect des instructions relatives aux procédures de chargement et d'entretien correctes énoncées dans la documentation fournie au moment de l'achat, ou (iv) les dommages résultant d'un abus, d'un accident, d'une modification, de l'utilisation du produit Bobcat avec un accessoire ou une fixation non approuvée par Bobcat Company, d'une obstruction du flux d'air ou du non-respect de l'entretien ou de l'utilisation du produit Bobcat conformément aux instructions qui lui sont applicables.

CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET SE SUBSTITUE À TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE DE TITRE. BOBCAT COMPANY DÉCLINE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE. EN AUCUN CAS, BOBCAT COMPANY OU LE CONCESSIONNAIRE BOBCAT AUTORISÉ NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS, MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, LA PERTE OU L'INTERRUPTION D'AFFAIRES, LA PERTE DE PROFITS OU LA PERTE D'UTILISATION DE L'ENGIN, QUE CE SOIT PAR CONTRAT, GARANTIE, TORT, NÉGLIGENCE, RESPONSABILITÉ STRICTE, STATUT OU AUTREMENT, MÊME SI BOBCAT COMPANY OU LE CONCESSIONNAIRE BOBCAT AUTORISÉ A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE BOBCAT COMPANY ET DES CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS BOBCAT RELATIVEMENT AU PRODUIT ET AUX SERVICES FOURNIS AUX TERMES DES PRÉSENTES N'EXCÉDERA PAS LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT SUR LEQUEL CETTE RESPONSABILITÉ EST BASÉE.

7473116frCA (04-22)

